

Radiation

Radiation attestation fin de stage

Dès la remise de votre 4^{ème} et dernier rapport à votre contrôleur, merci d'en informer le service du stage de votre Conseil Régional afin de déclencher la fin de votre stage.

Tout dossier doit être complet pour pouvoir être présenté devant le Comité Régional du Stage.

Votre attestation de fin de stage vous est adressée en LRAR (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception) à votre domicile après la session de Conseil.

Radiation à la demande du stagiaire

Adressez un courrier de demande de radiation au service du stage de votre Conseil Régional.

Radiation sans validation

Cette décision peut être prise en cas de dépassement du délai de suspension, en cas de non-respect des obligations du stage, en cas de faute grave.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service du stage de votre Conseil Régional.

Tiffany BEN FAYELA
06 31 71 22 61

Stagexpert@ordec.fr